

**Attestation de suivi de la formation
pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B, limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement : SARL THOMAX

N° d'agrément : E18 037 00060

N° SIREN ou SIRET : 75318793900024

Adresse : 1 BIS AVENUE DE LA LIBERATION

37360 NEUILLE PONT PIERRE

Info confidentielle

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales :

N° du permis de conduire : 201037200318

A suivi les **sept heures de formation complémentaire obligatoire** requise pour la conduite d'un **véhicule de la catégorie B** du permis de conduire muni d'un changement de **vitesses manuel**.

Attestation délivrée le 25/09/2023 à NEUILLE PONT PIERRE .

Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation :

Avertissement

Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.